

PLAN DÉTAILLÉ DE L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS

aux recommandations formulées dans l'audit du BVG sur la taxation du commerce électronique, des Rapports du printemps 2019 du vérificateur général du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère (À inclure dans le rapport)	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
Rapport 5 Paragraphe 3.73	<p>L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) devrait revoir dès que possible son Programme des messageries d'expéditions de faible valeur pour améliorer la validation et la perception de la TPS, de la TVH et de la TVP. L'ASFC devrait à cette fin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir les variables du programme qui devraient être pleinement prises en compte dans les systèmes et formulaires de l'ASFC, telles que les taxes de vente provinciales; • vérifier qu'elle reçoit par voie électronique les données sur les expéditions, avant que les marchandises arrivent à la frontière, pour faciliter les vérifications de la conformité; • mettre en oeuvre une stratégie globale en matière de commerce électronique pour éclairer l'évaluation des risques et améliorer la perception des recettes, et publier des rapports sur ses progrès. 	<p>Recommandation acceptée. L'Agence des services frontaliers du Canada examinera les processus du Programme des messageries — Expéditions de faible valeur (EFV) afin d'améliorer la validation des taxes prélevées. L'ASFC participera au groupe de travail de l'Organisation mondiale des douanes afin d'identifier les modèles de perception des recettes et d'évaluer les meilleures pratiques des autres pays d'ici septembre 2019.</p> <p>L'ASFC continuera également d'affiner sa stratégie de commerce électronique qui sera finalisée en 2019 et s'engage à établir un plan d'activités approuvé avant la fin de 2019-2020, incluant les délais de mise en oeuvre. Cette stratégie sera axée sur la facilitation du commerce, la sécurité et la sûreté ainsi que sur la perception des recettes.</p> <p>De plus, l'ASFC demandera l'autorisation et le financement nécessaires pour réglementer les données sur les envois à l'avance et mettra au point un processus de rapprochement d'ici décembre 2019.</p> <p>Enfin, l'ASFC se concentrera de nouveau sur les vérifications de conformité dans le Programme des messageries — EFV en proposant une approche sur la conduite de vérifications de conformité des messageries, statistiquement valables, fondées sur les données de messagerie, afin de garantir le respect des exigences en matière de revenus d'ici mars 2020. L'ASFC examinera les options permettant d'automatiser davantage le Programme des messageries — EFV, y compris la possibilité de recevoir, de traiter et d'analyser les données douanières d'ici mars 2023.</p>	<p>Afin d'améliorer le programme d'EFVM, l'ASFC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procédera à une analyse de rentabilisation dans le but d'obtenir des fonds additionnels à investir dans les modifications de processus et la technologie; • Harmonisera les pratiques, dans la mesure du possible, avec les ententes internationales pour les sociétés de transport express et les lignes directrices de l'OMD; • Se dotera de mécanismes efficaces pour surveiller et évaluer la conformité au programme des expéditions de faible valeur par messagerie. 	<p>Exercice 2022-2023</p>	<p>L'ASFC, de concert avec les partenaires et intervenants internes et externes, améliorera le programme des expéditions de faible valeur par messagerie en :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Examinant et mettant à jour les moyens par lesquels les marchandises sont déclarées en détail afin de veiller à ce que les taxes (y compris les taxes de vente provinciales) soient entièrement prises en compte. (1^{er} avril 2022); 1.2 Élaborant et en approuvant un plan d'activités pour la stratégie de commerce électronique axée sur la facilitation du commerce, la sûreté et la sécurité et la perception des recettes. (31 mars 2020); 1.3 Participant au groupe de travail de l'Organisation mondiale des douanes pour établir des modèles de perception des recettes et évaluer les pratiques exemplaires des autres pays (septembre 2019); 1.4 Cherchant à obtenir la permission et le financement nécessaires pour réglementer les données sur les expéditions soumises à l'avance et établir un processus de rapprochement (décembre 2019); 1.5 Examinant les possibilités d'automatiser encore davantage le programme d'EFVM, notamment la capacité de recevoir les données des douanes, de les traiter et de les analyser (exercice 2022-2023); 1.6 Accordant davantage d'importance aux activités liées à la conformité quant au programme d'EFVM, en proposant une approche pour mener des activités statistiquement valides fondées sur les données des messageries afin de veiller à ce que les exigences relatives aux recettes soient respectées (mars 2020). 	<p>Agence des services frontaliers du Canada</p> <p>Peter Hill Vice-président Direction générale des échanges commerciaux 613-952-2531</p>	